

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL  
(EPSO)

## AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

EPSO/AST/130/14 (AST 3)

(2014/C 56 A/01)

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise un concours général sur titres et sur épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement d'assistants <sup>(1)</sup> dans le secteur des bâtiments.

Ce concours a pour objet l'établissement de listes de réserve destinées à pourvoir des postes vacants de fonctionnaires au sein des institutions de l'Union européenne, à Bruxelles et à Luxembourg.

***Avant de postuler, vous devez lire attentivement le guide applicable aux concours généraux publié au Journal officiel de l'Union européenne C 270 A du 7 septembre 2012 ainsi que sur le site internet d'EPSO.***

***Ce guide, qui fait partie intégrante de l'avis de concours, vous aidera à comprendre les règles afférentes aux procédures et les modalités d'inscription.***

## TABLE DES MATIÈRES

- I. CADRE GÉNÉRAL
- II. NATURE DES FONCTIONS
- III. CONDITIONS D'ADMISSION
- IV. TESTS D'ACCÈS
- V. ADMISSION AU CONCOURS ET SÉLECTION SUR TITRES
- VI. CONCOURS GÉNÉRAL
- VII. LISTES DE RÉSERVE
- VIII. COMMENT POSTULER?

<sup>(1)</sup> Toute référence dans le présent avis à une personne de sexe masculin s'entend également comme faite à une personne de sexe féminin.

## I. CADRE GÉNÉRAL

1. Nombre de lauréats	101
2. Remarque	<p>Ce concours se réfère à six domaines, vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul domaine. Ce choix doit être fait au moment de l'inscription électronique et ne pourra pas être modifié après la date limite d'inscription.</p> <p>N.B.</p> <p>Pour être recruté au sein des services des institutions européennes à Luxembourg, une bonne compréhension du français oral et écrit est exigée, cette connaissance étant <u>indispensable dans le cadre du travail et des échanges avec les intervenants extérieurs.</u></p>

## II. NATURE DES FONCTIONS

Les techniciens spécialisés seront responsables des tâches de gestion, d'application, de surveillance et de suivi dans le secteur des bâtiments, notamment dans l'un des domaines suivants:

**Domaine 1: Génie climatique (18 lauréats)**

Climatisation, ventilation, chauffage, installations hydrosanitaires, techniques et méthodes d'exploitation durable de bâtiments de bureaux, gestion de l'énergie, gestion technique centralisée, régulation par automate.

**Domaine 2: Génie électromécanique et électronique (15 lauréats)**

Électricité (courants forts et courants faibles), engins de levage, équipements automatiques, détection et protection incendie, câblage réseau informatique/téléphonique, gestion technique centralisée, groupe électrogène, éclairage de sécurité, EIB et systèmes analogues.

**Domaine 3: Architecture et réaménagement de l'intérieur (15 lauréats)**

Aménagement intérieur et extérieur: réorganisation d'espaces, notamment de bureaux, de zones de services, de salles de réunion et des locaux techniques, signalisation de confort et de sécurité, connaissance des normes de confinement.

**Domaine 4: Gestion de projets (18 lauréats)**

Assistance à la gestion de projets immobiliers (construction, rénovation, location de bâtiments), techniques spéciales, gros œuvre et parachèvement: structures, façades, stores intérieurs et extérieurs, toitures, menuiseries extérieures et intérieures, revêtements sols et murs.

**Domaine 5: Sécurité et santé/Hygiène (17 lauréats)**

Santé et sécurité au travail: mise en œuvre de mesures de prévention de sécurité et d'hygiène, coordination de sécurité et santé en phase de projet et de chantier, élaboration de consignes de sécurité et d'hygiène, gestion de situations d'urgence.

**Domaine 6: Sécurité (18 lauréats)**

Techniques de sécurité (sûreté) en termes d'évaluation et d'implémentation des protections de sécurité, tant par des moyens physiques (construction, menuiseries, etc.) qu'électroniques (tels que CCTV, contrôle d'accès, détection intrusion): mise en œuvre de mesures de sécurité, coordination des systèmes de sécurité en phase de projet et de chantier, élaboration de consignes de sécurité, gestion de situation d'urgence, audit dans la maintenance des installations de sécurité. Rédaction de plans de continuité et/ou plans de crise, rédaction d'évaluations des risques.

Ces fonctions requièrent, en outre, des capacités de gestion administrative et financière et de bonnes connaissances des outils informatiques (bureautique, Excel, Word, MS projet, etc.), ainsi qu'une connaissance des logiciels de gestion et de dessin assisté par ordinateur (DAO), principalement pour les domaines 3 et 4.

À titre indicatif, les fonctions peuvent notamment comprendre:

- des tâches liées à l'entretien et à l'aménagement des immeubles,
- des tâches liées à la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO), à la gestion technique centralisée (GTC), à la gestion thermique et énergétique et à l'exploitation durable des immeubles,

- des tâches liées à la protection incendie, à la sécurité technique des immeubles et à l'hygiène ou d'autres tâches liées à la santé et à la sécurité au travail,
- l'analyse des besoins et la programmation pluriannuelle immobilière ou des équipements/installations spécifiques en matière de protection (organisationnelle, opérationnelle, etc.),
- le suivi de projets complets d'aménagement/de rénovation/de construction/de reconstruction,
- la rédaction de procédures d'exploitation et la formation d'utilisateurs,
- l'assistance à la gestion du parc immobilier et/ou à l'exploitation des équipements et installations de sûreté,
- la rédaction de cahiers de charges préalables aux appels d'offres, la participation aux procédures d'appel d'offres, le contrôle et la coordination de travaux ou de prestations de services spécifiques au secteur des bâtiments y compris la sécurité,
- la gestion administrative et technique (notamment surveillance d'exécution, suivi, contrôle de qualité) de contrats conclus dans le secteur des bâtiments avec des firmes extérieures de services, travaux, fournitures et immobilier, y compris des contrats de maintenance,
- la gestion financière dans le cadre de la gestion de projets,
- la participation aux procédures de sélection et aux négociations visant à acquérir/occuper des immeubles,
- l'élaboration, la consultation et la mise à jour de plans à travers des logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO),
- les contacts avec les contractants et administrations nationales pour des questions relatives au domaine d'activité,
- l'évaluation de risques et l'élaboration de solutions de sûreté pluridisciplinaires,
- l'initiation et le suivi de dossiers liés à la sûreté dans d'autres disciplines telles que: électricité, ergonomie, prévention, etc.,
- l'initiation, le suivi, la coordination, la participation à des projets et réflexions interinstitutionnels,
- la rédaction et le suivi de dossiers réglementaires ou de conformité et toutes actions liées (mise en conformité),
- l'élaboration de normes et spécifications relatives à la sûreté; leur révision ou la participation à des groupes de travail y relatifs,
- la veille technologique.

### III. CONDITIONS D'ADMISSION

**À la date de clôture fixée pour l'inscription électronique**, vous devez remplir toutes les conditions générales et spécifiques suivantes:

#### 1. Conditions générales

- a) Être citoyen d'un des États membres de l'Union européenne.
- b) Jouir de vos droits civiques.
- c) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire.
- d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

#### 2. Conditions spécifiques

2.1.	<p><b>Titres/diplômes et expérience professionnelle</b></p> <p>Un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme de fin d'études en rapport avec la nature des fonctions suivi d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans en rapport avec la nature des fonctions</p> <p>OU</p> <p>un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme de fin d'études donnant accès à l'enseignement supérieur, suivi d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de six ans en rapport avec la nature des fonctions.</p>
------	---

2.2.	<b>Connaissances linguistiques <sup>(2)</sup></b>																								
	<b>Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes:</b>																								
	<table border="0"> <tr> <td>BG (bulgare)</td> <td>FI (finnois)</td> <td>MT (maltais)</td> </tr> <tr> <td>CS (tchèque)</td> <td>FR (français)</td> <td>NL (néerlandais)</td> </tr> <tr> <td>DA (danois)</td> <td>GA (irlandais)</td> <td>PL (polonais)</td> </tr> <tr> <td>DE (allemand)</td> <td>HR (croate)</td> <td>PT (portugais)</td> </tr> <tr> <td>EL (grec)</td> <td>HU (hongrois)</td> <td>RO (roumain)</td> </tr> <tr> <td>EN (anglais)</td> <td>IT (italien)</td> <td>SK (slovaque)</td> </tr> <tr> <td>ES (espagnol)</td> <td>LT (lituanien)</td> <td>SL (slovène)</td> </tr> <tr> <td>ET (estonien)</td> <td>LV (letton)</td> <td>SV (suédois)</td> </tr> </table>	BG (bulgare)	FI (finnois)	MT (maltais)	CS (tchèque)	FR (français)	NL (néerlandais)	DA (danois)	GA (irlandais)	PL (polonais)	DE (allemand)	HR (croate)	PT (portugais)	EL (grec)	HU (hongrois)	RO (roumain)	EN (anglais)	IT (italien)	SK (slovaque)	ES (espagnol)	LT (lituanien)	SL (slovène)	ET (estonien)	LV (letton)	SV (suédois)
BG (bulgare)	FI (finnois)	MT (maltais)																							
CS (tchèque)	FR (français)	NL (néerlandais)																							
DA (danois)	GA (irlandais)	PL (polonais)																							
DE (allemand)	HR (croate)	PT (portugais)																							
EL (grec)	HU (hongrois)	RO (roumain)																							
EN (anglais)	IT (italien)	SK (slovaque)																							
ES (espagnol)	LT (lituanien)	SL (slovène)																							
ET (estonien)	LV (letton)	SV (suédois)																							
<b>Langue 1</b>	<b>Langue principale</b> Connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne																								
<b>Langue 2</b>	<b>Deuxième langue (obligatoirement différente de la langue 1)</b> Connaissance satisfaisante de l'allemand, de l'anglais ou du français  <i>Au vu de l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (grande chambre) dans l'affaire C-566/10 P, République italienne/Commission, les institutions de l'Union souhaitent, dans le cadre du présent concours, motiver la limitation du choix de la deuxième langue à un nombre restreint de langues officielles de l'Union.</i>  <i>Les candidats sont donc informés que les deuxièmes langues retenues aux fins du présent concours ont été définies conformément à l'intérêt des services, qui exige que les nouveaux recrutés soient immédiatement opérationnels et capables de communiquer efficacement dans leur travail quotidien. Le fonctionnement effectif des institutions risquerait autrement d'être gravement entravé.</i>  <i>Eu égard à la longue pratique des institutions de l'Union en ce qui concerne les langues de communication interne, et compte tenu des besoins des services en matière de communication externe et de traitement des dossiers, l'anglais, le français et l'allemand demeurent les langues les plus largement employées. En outre, l'anglais, le français et l'allemand sont les deuxièmes langues les plus répandues dans l'Union européenne et les plus étudiées en tant que deuxièmes langues. Cela confirme le niveau d'études et les compétences professionnelles qui peuvent être actuellement attendus des candidats à des postes au sein des institutions de l'Union, à savoir la maîtrise d'au moins l'une de ces langues. Par conséquent, dans la mise en balance de l'intérêt du service et des aptitudes des candidats, compte tenu du domaine particulier du présent concours, il est justifié d'organiser des épreuves dans ces trois langues afin de garantir que, quelle que soit leur première langue officielle, tous les candidats maîtriseront au moins l'une de ces trois langues officielles au niveau d'une langue de travail. L'appréciation des compétences spécifiques permet ainsi aux institutions de l'Union d'évaluer l'aptitude des candidats à être immédiatement opérationnels dans un environnement proche de celui dans lequel ils seront appelés à travailler.</i>  <i>Pour les mêmes raisons, il est indiqué de limiter la langue de communication entre les candidats et l'institution, y inclus la langue dans laquelle les actes de candidature doivent être rédigés. D'ailleurs, cette exigence assure l'homogénéité de la comparaison et le contrôle des candidats sur leurs propres actes de candidature.</i>  <i>En outre, dans un souci d'égalité de traitement, tout candidat, même s'il a l'une de ces trois langues comme première langue officielle, est tenu de passer certaines épreuves dans sa <u>deuxième</u> langue, à choisir parmi ces trois langues.</i>  <i>Ces dispositions ne portent pas atteinte à l'apprentissage ultérieur d'une troisième langue de travail conformément à l'article 45, paragraphe 2, du statut.</i>																								

#### IV. TESTS D'ACCÈS

Les tests d'accès sont effectués sur ordinateur et sont organisés par EPSO. Le jury détermine le niveau de difficulté de ces tests et en approuve la teneur sur la base des propositions faites par EPSO.

Les tests d'accès seront organisés uniquement si le nombre de candidats inscrits est supérieur à un certain seuil. Le seuil sera déterminé par le directeur d'EPSO en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN), après la clôture de l'enregistrement des candidatures. Ce seuil peut varier d'un domaine à un autre et vous en serez informé via votre compte EPSO.

<sup>(2)</sup> Voir le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) — niveau minimum requis: langue 1 = C1, langue 2 = B2  
<http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Downloads/CEF/LanguageSelfAssessmentGrid.csp>

Dans le cas contraire, des tests d'aptitude seront organisés au centre d'évaluation (voir titre VI, point 2).

<b>1. Invitation</b>	Vous serez invité aux tests si vous avez validé votre candidature à temps (voir titre VIII). <b>Attention:</b> 1) en validant votre candidature, vous déclarez remplir les conditions générales et spécifiques du titre III; 2) pour participer aux tests, vous devez réserver une date; cette réservation doit <b>impérativement</b> être faite dans le délai qui vous sera communiqué via le compte EPSO.	
<b>2. Nature et notation des tests</b>	Série de tests basés sur des questions à choix multiple visant à évaluer vos aptitudes en matière de raisonnement:	
<b>Test a)</b>	verbal	Notation: 0 à 20 points. Minimum requis: 10 points.
<b>Test b)</b>	numérique	Notation: 0 à 10 points.
<b>Test c)</b>	abstrait	Notation: 0 à 10 points.
		Le minimum requis est de 10 points pour l'ensemble des tests b) et c).
<b>3. Langue des tests</b>	Langue 1	

## V. ADMISSION AU CONCOURS ET SÉLECTION SUR TITRES

### 1. Procédure

L'examen des conditions générales et spécifiques et la sélection sur titres sont effectués dans un premier temps sur la base de vos déclarations faites dans l'acte de candidature.

- a) Vos réponses aux questions relatives aux conditions générales et spécifiques seront traitées afin de déterminer si vous faites partie de la liste des candidats qui remplissent toutes les conditions d'admission au concours.

***Dans le cas où des tests d'accès sont organisés au préalable, l'examen des conditions générales et spécifiques est effectué, par ordre décroissant de points obtenus, et jusqu'à ce que soit atteint le nombre, par domaine, défini par l'AIPN, de candidats qui:***

- ***ont obtenu à la fois les minima requis et les meilleures notes aux tests d'accès, et***
- ***remplissent les conditions d'admission au concours.***

***Au cas où plusieurs candidats auraient obtenu la même note pour la dernière place, tous ces candidats seront pris en considération pour la phase de la sélection sur titres. Les actes de candidature électroniques des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinés.***

- b) Ensuite, le jury procède, pour les candidats qui remplissent les conditions d'admission au concours, à une sélection sur titres afin d'identifier les candidats qui possèdent les qualifications les plus pertinentes (notamment diplômes et expérience professionnelle) par rapport à la nature des fonctions et aux critères de sélection décrits dans le présent avis de concours. Cette sélection s'effectue **uniquement** sur la base de vos déclarations faites dans l'onglet «évaluateur de talent» selon une notation établie de la manière suivante:

- chaque critère de sélection est pondéré de 1 à 3, en fonction de l'importance que le jury lui accorde,
- le jury examine les réponses des candidats et attribue une note de 0 à 4 pour chaque réponse, en fonction des qualifications du candidat. Les notes, multipliées par la pondération de chaque question, sont additionnées afin d'obtenir une note globale.

Le jury établit ensuite un classement des candidats en fonction de ces notes globales. Le nombre de candidats invités <sup>(3)</sup> au centre d'évaluation correspond, par domaine, au maximum à **trois fois** le nombre de lauréats. Ce nombre sera publié sur le site internet d'EPSO (<http://blogs.ec.europa.eu/eu-careers.info/>).

<sup>(3)</sup> Les candidats qui n'ont pas été invités au centre d'évaluation recevront les résultats de leur évaluation ainsi que la pondération de chaque question par le jury.

## 2. Vérification des déclarations des candidats

À l'issue et à la lumière des résultats du centre d'évaluation, les déclarations faites par les candidats dans leur acte de candidature électronique seront vérifiées par EPSO pour les conditions générales et par le jury pour les conditions spécifiques sur la base des pièces justificatives fournies par les candidats. Pour l'évaluation des titres, les pièces justificatives ne seront prises en compte que pour confirmer les réponses déjà données dans l'onglet «évaluateur de talent». S'il ressort de cette vérification que ces déclarations <sup>(4)</sup> ne sont pas corroborées par les pièces justificatives pertinentes, les candidats concernés seront exclus du concours.

La vérification est effectuée, par ordre décroissant de mérite, pour les candidats qui ont obtenu les minima requis et les meilleures notes pour l'ensemble des éléments du centre d'évaluation d), e), f) et g) (voir titre VI, point 2). Ces candidats doivent aussi avoir obtenu le minimum requis aux tests d'aptitude a), b) et c). Cette vérification se fait jusqu'à ce que le nombre des candidats qui peuvent être inscrits sur les listes de réserve et qui remplissent effectivement toutes les conditions d'admission soit atteint. Les pièces justificatives des candidats figurant en dessous de ce nombre ne seront pas examinées.

## 3. Critères de sélection

*Dans le cadre de la sélection sur titres, les critères suivants seront pris en considération par le jury:*

### **Domaine 1: Génie climatique**

- 1) Expérience professionnelle supplémentaire au titre III, point 2.1, d'au moins deux ans, dans une des fonctions du domaine.
- 2) Expérience professionnelle supplémentaire dans une autre fonction du domaine, d'une durée minimale de neuf mois.
- 3) Expérience professionnelle d'au minimum six mois en informatique: logiciels spécifiques dans le domaine de la construction/planification/maintenance de bâtiments.
- 4) Diplôme supplémentaire dans une des fonctions du domaine.
- 5) Formation complémentaire, différente du diplôme mentionné au point 4) ci-dessus, dans le domaine du bâtiment ou des certifications/habilitations techniques relatives au domaine.
- 6) Expérience professionnelle de gestion financière dans le cadre de la gestion de projets et/ou expérience professionnelle dans le domaine des appels d'offres (en tant que rédacteur et/ou évaluateur et/ou soumissionnaire).
- 7) Expérience professionnelle en gestion d'équipe ou en coordination de prestations externes.

### **Domaine 2: Génie électromécanique et électronique**

- 1) Expérience professionnelle supplémentaire au titre III, point 2.1, d'au moins deux ans, dans une des fonctions du domaine.
- 2) Expérience professionnelle supplémentaire dans une autre fonction du domaine, d'une durée minimale de neuf mois.
- 3) Expérience professionnelle d'au minimum six mois en informatique: logiciels spécifiques dans le domaine de la construction/planification/maintenance de bâtiments.
- 4) Diplôme supplémentaire dans une des fonctions du domaine.
- 5) Formation complémentaire, différente du diplôme mentionné au point 4) ci-dessus, dans le domaine du bâtiment ou des certifications/habilitations techniques relatives au domaine.
- 6) Expérience professionnelle en gestion financière dans le cadre de la gestion de projets et/ou expérience professionnelle dans le domaine des appels d'offres (en tant que rédacteur et/ou évaluateur et/ou soumissionnaire).
- 7) Expérience professionnelle en gestion d'équipes ou en coordination de prestations externes.

<sup>(4)</sup> Ces informations seront vérifiées, sur la base des pièces justificatives, avant l'établissement des listes de réserve (voir titre VII, point 1, et titre VIII, point 2).

**Domaine 3: Architecture et réaménagement de l'intérieur**

- 1) Expérience professionnelle supplémentaire au titre III, point 2.1, d'au moins deux ans, dans une des fonctions du domaine.
- 2) Expérience professionnelle dans le domaine du support dessin: gestion électronique des plans (dessin assisté par ordinateur) et cartes (*Geographical Information System*).
- 3) Expérience professionnelle dans l'aménagement intérieur (*Interior Design*) et extérieur.
- 4) Expérience professionnelle dans un autre domaine (voir titre II) liée au domaine des techniques de bâtiment, d'une durée minimale de neuf mois.
- 5) Formation complémentaire ou expérience professionnelle équivalente dans le domaine de la gestion de projets.
- 6) Formation complémentaire ou expérience professionnelle équivalente dans le domaine des méthodes et outils d'analyse.
- 7) Expérience professionnelle en coordination de prestations externes.

**Domaine 4: Gestion de projets**

- 1) Expérience professionnelle supplémentaire au titre III, point 2.1, d'au moins deux ans, dans une des fonctions du domaine.
- 2) Expérience professionnelle d'au minimum six mois en informatique: logiciels spécifiques dans le domaine de la construction/planification/maintenance de bâtiments.
- 3) Expérience professionnelle d'au moins deux ans en tant que gestionnaire de projet, notamment dans un bureau d'études ou d'architecte.
- 4) Expérience professionnelle dans un autre domaine (voir titre II) liée au domaine des techniques de bâtiment, d'une durée minimale de neuf mois.
- 5) Diplôme supplémentaire dans une des fonctions du domaine.
- 6) Formation complémentaire, différente du diplôme mentionné au point 5) ci-dessus, dans le domaine du bâtiment ou des certifications/habilitations techniques relatives au domaine.
- 7) Expérience professionnelle en gestion financière dans le cadre de la gestion de projets et/ou expérience professionnelle dans le domaine des appels d'offres (en tant que rédacteur et/ou évaluateur et/ou soumissionnaire).
- 8) Expérience professionnelle en gestion d'équipe ou en coordination de prestations externes.
- 9) Expérience professionnelle en gestion et suivi de contrats.

**Domaine 5: Sécurité et santé/Hygiène**

- 1) Expérience professionnelle supplémentaire au titre III, point 2.1, d'au moins deux ans, dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.
- 2) Formation complémentaire dans le domaine de la sécurité des bâtiments, de la sécurité et de la santé au travail, de l'hygiène (ex.: travailleur désigné, coordinateur de sécurité et de santé, conseiller en prévention).
- 3) Expérience professionnelle dans l'application des normes spécifiques au domaine de la sécurité et de la santé au travail.
- 4) Diplôme et/ou certification dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.
- 5) Expérience professionnelle dans un autre domaine (voir titre II), liée au domaine des techniques de bâtiment, d'une durée minimale de neuf mois.

**Domaine 6: Sécurité**

- 1) Expérience professionnelle supplémentaire au titre III, point 2.1, d'au moins deux ans, dans le domaine de l'ingénierie ou de la sécurité.
- 2) Formation complémentaire dans le domaine de la sécurité des bâtiments.
- 3) Expérience professionnelle dans l'application des normes spécifiques dans le domaine de la sécurité.
- 4) Diplôme dans le domaine de l'ingénierie.
- 5) Certification dans le domaine de la sécurité.
- 6) Expérience professionnelle dans un autre domaine (voir titre II) en relation avec le domaine de la sécurité, liée au domaine des techniques du bâtiment, d'une durée minimale de neuf mois.

## VI. CONCOURS GÉNÉRAL

<b>1. Invitation</b>	<p>Si vous faites partie des candidats <sup>(5)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— qui, au vu de leurs déclarations lors de l'inscription électronique, remplissent les conditions d'admission générales et spécifiques du titre III,</li> <li><b>et</b></li> <li>— qui ont obtenu l'une des meilleures notes lors de la sélection sur titres,</li> </ul> <p>vous serez invité à participer au centre d'évaluation qui se déroule en principe à Bruxelles <sup>(6)</sup> sur <b>une ou deux journées</b>.</p>
<b>2. Centre d'évaluation</b>	<p>Vous serez soumis à trois types d'évaluation dont le contenu est validé par le jury:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>aptitudes en matière de raisonnement</b> (pour autant que celles-ci n'aient pas été déjà évaluées lors de tests d'accès organisés au préalable) évaluées au moyen des tests suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) test de raisonnement verbal;</li> <li>b) test de raisonnement numérique;</li> <li>c) test de raisonnement abstrait,</li> </ul> </li> <li>— <b>compétences spécifiques</b> évaluées au moyen de l'élément suivant: <ul style="list-style-type: none"> <li>d) entretien structuré sur les compétences dans le domaine, <i>sur la base des réponses fournies dans l'onglet «évaluateur de talent» de l'acte de candidature</i>,</li> </ul> </li> <li>— <b>vos compétences générales</b> <sup>(7)</sup> évaluées au moyen des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>e) étude de cas;</li> <li>f) exercice de groupe;</li> <li>g) entretien structuré sur les compétences générales.</li> </ul> </li> </ul>

Chacune de ces compétences générales sera testée selon le schéma suivant:

	Étude de cas	Exercice de groupe	Entretien structuré
Analyse et résolution de problèmes	x	x	
Communication	x		x
Qualité et résultats	x		x
Apprentissage et développement		x	x
Hiérarchisation des priorités et organisation	x	x	
Résilience		x	x
Travail d'équipe		x	x

<b>3. Langue du centre d'évaluation</b>	<p>Langue 1 pour les éléments a), b) et c)</p> <p>Langue 2 pour les éléments d), e), f) et g)</p>
---	---

<sup>(5)</sup> Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités au centre d'évaluation.

<sup>(6)</sup> Pour des raisons organisationnelles, les tests de raisonnement pourraient être organisés dans des centres de test situés dans les États membres, indépendamment des autres éléments du centre d'évaluation.

<sup>(7)</sup> La définition de ces compétences figure au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.

4. Notation et pondération	<p><b>Aptitudes en matière de raisonnement</b></p> <p>a) verbal: de 0 à 20 points. Minimum requis: 10 points;</p> <p>b) numérique: de 0 à 10 points;</p> <p>c) abstrait: de 0 à 10 points. Minimum requis pour l'ensemble des tests b) et c): 10 points.</p> <p>Les tests a), b) et c) sont éliminatoires mais les notes ne seront pas ajoutées aux notes des autres éléments du centre d'évaluation.</p> <p><b>Compétences spécifiques [élément d)]</b></p> <p>De 0 à 100 points</p> <p>Minimum requis: 50 points.</p> <p><b>Pondération: 55 % de la note globale.</b></p> <p><b>Compétences générales [éléments e), f) et g)]</b></p> <p>De 0 à 10 points pour chacune des compétences générales</p> <p>Minimum requis:</p> <p>3 points pour chaque compétence <b>et</b></p> <p>35 points sur 70 pour l'ensemble des sept compétences générales.</p> <p><b>Pondération: 45 % de la note globale.</b></p>
----------------------------	--

## VII. LISTES DE RÉSERVE

1. Inscription	<p>Le jury inscrit votre nom sur la liste de réserve</p> <p>— si vous faites partie des candidats <sup>(8)</sup> ayant obtenu les minima requis pour l'ensemble des éléments a) à g) et l'une des meilleures notes pour l'ensemble des éléments du centre d'évaluation d), e), f) et g) (voir nombre de lauréats, titre I, point 1),</p> <p>— <b>et si, au vu des pièces justificatives</b>, vous remplissez toutes les conditions d'admission.</p>
2. Classement	Listes établies par domaine et par ordre alphabétique.

## VIII. COMMENT POSTULER?

1. Inscription électronique	<p>Vous devez vous inscrire par voie électronique en suivant la procédure indiquée sur le site internet d'EPSO et en particulier dans le mode d'emploi de l'inscription.</p> <p><b>Délai (validation comprise): 1<sup>er</sup> avril 2014 à 12 h (midi)</b>, heure de Bruxelles.</p>
2. Dossier de candidature	<p><b>Si vous faites partie des candidats admis</b> au centre d'évaluation, vous devrez apporter <sup>(9)</sup> votre dossier de candidature complet (acte de candidature électronique signé et pièces justificatives) lors de votre passage au centre d'évaluation.</p> <p><b>Modalités:</b> voir point 6.1 du guide applicable aux concours généraux.</p>

<sup>(8)</sup> Dans le cas où, pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront inscrits sur les listes de réserve.

<sup>(9)</sup> La date de votre passage au centre d'évaluation vous sera communiquée en temps utile via votre compte EPSO.